

L'UNSA reçu en bilatérale par le Ministre



L'absence d'orientation vers les métiers innovants, le manque de formation des agents, l'absence de protocole national (agents ACB) ou la présence de circulaires désuètes ne sont plus adaptés aux bouleversements que nous allons connaître au sein de nos formations scolaires, apprentissages ou adultes.

13 septembre 2022

Ce mardi 6 septembre une délégation de l'UNSA a été reçue par le Ministre Marc Fesneau en rencontre bilatérale

Vos représentants pour la fédération UNSA-Education : Manuel DEVEAUD, Didier FLEURY, Gwendoline PROSPER, Stéphane ROBILLARD (SEA-UNSA), Pierre-Loïc AUBERT (SNIEAP)

Introduction par le Ministre

Cette entrevue bilatérale était prévue, sur un temps un peu plus court, afin de faire un point sur les sujets de la rentrée.

Le président de la République va s'exprimer sur le sujet de la loi d'avenir et d'orientation, l'idée est de travailler avec nous sur ce sujet et nous associer à cette démarche dans un calendrier parcourant les 6 prochains mois. Le texte passerait à l'Assemblée Nationale et le Sénat à l'automne 2023.

Interventions thématiques des représentants du SEA-UNSA

La demande de « déprécarisation » des agents par des concours ouverts aux agents contractuels : qui sera concerné et pour quelles matières ?

Les **classes de 4EA, de 3EA et de CAPA** doivent être des indicateurs pour avoir des approches

éducatives différentes (sous forme de projets pour maintenir ces publics dans nos filières agricoles à différents niveaux et dans nos métiers souvent méconnus et délaissés). Nous demandons des moyens pour accompagner ce public. Pour cela, les nombreux collègues contractuels non formés à cette rentrée vont encore prendre place au sein de ces classes où les apprenants en situation de handicap sont nombreux et pour lesquels le travail des AESH est également primordial. Le SEA UNSA le rappelle depuis des années et demande que ces agents contractuels soient une priorité en terme de contrat de travail décent et de reconnaissance salariale.

Nos établissements agricoles, notre Ministère de l'Agriculture ainsi que les DRAAF, SFRD, SUP manquent cruellement de personnels administratifs qui ne sont pas remplacés lors des départs à la retraite. Une telle institution, où l'enseignement agricole est important, mérite de votre part une attention particulière par des créations de postes.

Les agents contractuels responsables de centre CFA UFA CFPPA manquent aussi de formation et de reconnaissance au sein de notre institution. La commission de suivi du protocole était un des moyens demandés, mais nous souhaiterions connaître la méthode globale. Notre ministère manque aussi depuis des années d'une véritable orientation sur le monde professionnel qui nous entoure. Le manque d'anticipation et de réactivité est réel. L'absence d'orientation vers les métiers innovants, le manque de formation des agents, l'absence de protocole national (agents ACB) ou la présence de circulaires désuètes ne sont plus adaptés aux bouleversements que nous allons connaître au sein de nos formations scolaires, apprentissages ou adultes.

Nous avons pourtant, au sein de nos EPLEFPA des agents motivés qui s'investissent sans compter dans de nombreux domaines souvent bien en dehors de leur cœur de métier. Ils sont les oubliés d'un système éducatif qui leur en demande de plus en plus et qui les démotive.

Nous demandons la reconnaissance financière pour les agents responsables de centres UFA CFA CFPPA. De nombreux agents contractuels ont de grosses responsabilités au sein des centres. Des rémunérations et les évolutions de carrière ne sont pas à la hauteur du travail demandé.

La difficulté de recrutement des enseignants est aussi un signe évident du malaise de notre société envers notre institution. Les difficultés pour enseigner sont connues de tous (les contraintes administratives, l'éloignement familial, les relations avec les parents, le manque de respect et d'éducation de certains apprenants ou parents et un salaire d'un autre temps) font que notre système éducatif s'essouffle d'année en année. Le métier d'enseignant a bien changé et les nombreuses autres

missions qui lui sont demandées prennent le pas sur son cœur de métier !

Le découragement dans les établissements est bien réel pour de nombreux agents et il se fait aussi sentir par l'absence chronique de réponses à des questions légitimes posées par les agents depuis des années dans de nombreuses instances locales, régionales et nationales. Ce manque de réponse discrédite toute l'institution et consterne le monde syndical.

Le SEA UNSA revendique la formation des agents élus qui siègent dans les différentes instances locales, régionales et nationales. Les agents ont des idées pour faire évoluer notre institution pour le bien être des apprenants et de nos agents des lycées agricoles publics. Le besoin de reconnaissance est bien réel et ne peut se faire sans des avancées sociales et des relations avec les organisations syndicales représentatives au sein de votre Ministère pour trouver des solutions.

Le CNEA, ne participant plus aux CPC depuis la réforme de Mme Pénicaut, demande dans son ensemble, un GT sur les diplômés avant le passage dans les CPC pour avoir un réel rôle dans la

proposition de référentiels aussi bien professionnels que pédagogiques.

Nous parlons beaucoup de l'attractivité du métier d'enseignant, mais il ne faut pas oublier les autres agents de la communauté éducative.

Le recrutement d'agents contractuels sur les postes non pourvus par des fonctionnaires sont un véritable casse-tête pour les établissements. Il faut remplacer des agents sur des postes de secrétaire général(e), informaticien, comptable, gestionnaire...). La rémunération proposée à ces agents contractuels tourne autour de 1 350 € !

Dans de nombreux territoires, il est alors difficile de recruter, en tout cas avec le niveau de compétences requis. Souvent s'installe un turn-over qui engendre un peu plus de fatigue pour les équipes en place.

Il y a une très grande **disparité indemnitaire sur les montants RIFSEEP** servis aux agents d'un même grade selon son lieu d'exercice (Enseignement Supérieur, Services déconcentrés ou Enseignement Agricoles). Une décote est appliquée aux agents logés par nécessité absolue de service. Une étude juridique que nous avons commandée met en avant une rupture d'égalité entre les agents selon leurs corps d'appartenance ou leur statut.

Pour les attachés d'administration, les AI et les personnels de santé, l'analyse juridique montre même un certain manquement au texte régissant l'attribution de logement par nécessité absolue de service.

Le SNIAP rappelle son attachement à l'accueil et à la formation des nouveaux enseignants et rappelle à ce sujet qu'une réécriture de la circulaire de 1999 serait bien utile.

Pour terminer, nous souhaitons poser une question : Quel est l'avenir d'une filière qui ne recrute pas ? Dans la filière formation-recherche les opportunités de déroulement de carrière sont quasi nulles. Le calcul pour la promotion d'un corps à l'autre se fait par rapport à l'effectif du corps d'accueil, quand il ne compte que 76 agents, le résultat est très faible. D'autre part il ne recrute pas non plus par concours, seulement quelques postes pré-fléchés sur le programme 142 (enseignement supérieur), mais pas du tout sur le 143 (enseignement technique).

Les réponses du Ministres aux différents sujets abordés :

Pour l'**ouverture de concours pour les agents contractuels, l'enseignement agricole sera concerné**, nous attendons les arbitrages.

Globalement les crises de vocation ont été évoquées. La question est sans doute de traiter les cas irritants. Quelles sont les filières dont on peut avoir besoin dans le cadre de la loi d'avenir ? Les réponses à ce travail de réflexion de fond permettront de répondre à celle de l'avenir d'une filière qui ne recrute pas.

Pour la **formation des agents élus aux seins des instances locales régionales et nationales**, la proposition est intéressante et mérite d'avoir une réponse rapide des services.

Le Ministre reconnaît l'**urgence d'un projet avec des formations innovantes** pour notre enseignement agricole.

Pour la rémunération des personnels d'encadrement sous statut d'emploi, qui concerne les chef d'établissement et les inspecteurs, un groupe de travail doit statuer sur la répartition avant la fin de l'année. Sur le **sujet du RIFSEEP** (rupture d'égalité, logés par NAS), le Ministre répond qu'un

inventaire à la « Prévert » doit se faire car le dossier est technique. Pour lui, nous devons tendre vers une baisse des différences internes même si malheureusement les choses ne se feront pas toutes
tout de suite.

La question des grilles de rémunération qui touchera l'EN impactera aussi l'enseignement agricole.

Le président souhaite que les établissements scolaires puissent se saisir des sujets. Le président a annoncé souhaiter travailler sur l'innovation pédagogique, M. Fesneau souhaite que ce travail bénéficie à l'EA.

L'EN a plutôt envie de s'inspirer de l'EA, cela est plutôt positif pour nous. Nous serons cependant impactés sur la question des stages, c'est le point de vigilance principal dans la réforme de la formation professionnelle.

L'enseignement agricole fonctionne, dans une démographie globale en baisse, nous faisons mieux que nous maintenir.

ACB / CFA / CFPPA : La commission nationale de suivi du protocole a été mise en place. Des dates de réunions ont été calées : 4 octobre, 12 décembre, 29 mars.